



Association déclarée le 09/05/2001,
reconnue d'intérêt général en 2007

Juin 2011

AVEVY FLASH n°9

En partenariat avec la Région



Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES
Tel : 01 69 48 10 01 Site : www.avevy.com Mail : asso.avevy@free.fr

Pendant presque deux mois, nous avons subi, des décollages incessants vers l'est. Beaucoup d'entre vous ont réagi en s'adressant directement à nous (téléphone, courriers postaux ou mails), ou par le biais des mairies.

Que dire de cette situation, aujourd'hui passée, mais qui pourrait se reproduire pendant l'été ?

1. Nous avons connu une période météo (presque 2 mois) totalement inédite : nous avons eu pratiquement 45 jours de décollage à l'est en continu avec un temps superbe incitant à vivre dehors. L'impact des nuisances est malheureusement en conséquence.
2. Nous avons connu aussi des journées assez nombreuses de situations de type orageux entraînant des déviations de trajectoires, à tort ou à raison, plus de 30 pour le mois de mai.
3. Contrairement à des suppositions entendues ici ou là, il n'y a eu aucune modification de procédure de décollage. Rappelons à ce propos qu'une déviation est effective lorsqu'un avion sort du volume de protection environnementale donc dans la première partie du vol quasi rectiligne depuis la piste et qu'ensuite sa route (vers le sud ou en retour vers l'ouest, notamment pour les gros porteurs) dépend des choix de la compagnie, du pilote, de "l'aiguilleur du ciel", sans possibilité de dénoncer telle ou telle route. Ajoutons enfin que bien entendu la position de l'avion dans le VPE (et *a fortiori* du fait qu'il n'y soit pas) implique un impact environnemental très différent.

Comment avons-nous agi et continuerons d'agir face à ces déviations ?

- Notre agent de contrôle des nuisances vérifie chaque jour chacune des trajectoires. Nous envoyons ensuite à la DGAC un relevé mensuel par courriel des déviations constatées puis chaque trimestre par courrier postal en recommandé avec AR à M. P. Gandil, directeur général de la DGAC, courrier cosigné par les 11 mairies partenaires.
- Depuis quelques mois, prévoyant une réponse douteuse de la DGAC en cas de situations orageuses, nous utilisons les renseignements des METAR (constats réels de la météo spécialisée du secteur aérien) pour bien distinguer les vraies situations dangereuses (cumulonimbus) des situations "prétexte".
- Enfin, nous venons de développer un système d'enregistrement des trajectoires (par le biais d'une antenne radar réceptrice, qui nous est propre, et d'un PC) avec tri automatique (programmation par l'un des membres du conseil d'administration) pour obtenir par exemple le listing des déviations avec mémorisation de la trajectoire de celle-ci et descriptif du vol.

Nous améliorons donc chaque jour notre système de contrôle avec la possibilité de visualisation de la preuve apportée, ce que VITRAIL, qui reste l'outil central, ne permettait pas.

Une possibilité : Christian BOUREAU, notre agent de contrôle, attend toute personne qui désirerait « voir » la trajectoire qui lui a fait souci. Il suffit de téléphoner au 01 69 00 71 43 pour être reçu dans les locaux de la communauté d'agglomération, 78 RN6 à Brunoy. Elle sera bien volontiers reçue et pourra poser toute question.

Un dernier point : nous tiendrons le stand 21, lors de la fête de la ville et des associations, dans la prairie de l'île Panchout au centre de Yerres, le dimanche 19 juin après-midi, un site qui mérite de par lui-même une visite. Nous vous y attendons très nombreux.

Avevyvement vôtre
Gérard BOUTHIER, président d'AVEVY

Notre présence dans beaucoup d'instances, l'élaboration des dossiers adressés aux autorités de tutelle, la diffusion d'information, à un coût, même si nous sommes tous bénévoles.

Les 9 membres du bureau travaillent beaucoup pour assurer le bon fonctionnement de l'association et sa reconnaissance croissante par l'ensemble des collectivités locales, départementales et régionales.

Notre financement interne doit rester important au regard des subventions obtenues et ce, pour garder notre indépendance.

Rejoignez-nous toujours plus nombreux

Gérard BOUTHIER, président d'AVEVY

Pour adhérer à l'association, **rien de plus simple** : découper le bulletin d'adhésion. Joindre à celui-ci, un chèque établi à l'ordre de AVEVY. Envoyer le tout à l'adresse ci-dessous :

AVEVY - Trésorier 15 rue Cambrelang 91330 Yerres

La cotisation annuelle est fixée à 20 € pour les membres actifs. Les membres bienfaiteurs sont invités à verser 30 € ou plus. Nous vous enverrons un accusé de réception et le justificatif de déduction fiscale.

L'association vous remercie de votre soutien

Année :

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Adresse mail (**très important**) :

Téléphones (facultatif) :

Montant : euros

Date Signature

Reconnue d'intérêt général depuis 2007 : elle vous permet de déduire votre cotisation de votre déclaration fiscale

<p>Dans un souci de préservation de l'environnement et de ses finances, AVEVY souhaite substituer autant que possible les adresses postales par des adresses e-mail : merci de nous faire parvenir la vôtre si vous pensez qu'AVEVY ne l'a pas ou ne l'utilise pas</p>
--

AVEVY : Association déclarée le 09/05/2001 et reconnue d'intérêt général en 2007

Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES

Tel : 01 69 48 10 01 Site : www.avevy.com Mail : asso.avevy@free.fr